



Strasbourg, le 18 juin 2025

Monsieur Frédéric BIERRY
Président

Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : mise à jour du plan canicule CeA – Application du décret du 27 mai 2025

Monsieur le Président,

L'UNSA CeA salue les efforts engagés par notre collectivité dans le cadre du Plan canicule 2024 et les nombreuses actions de prévention déjà mises en œuvre en faveur des agent-es exposé-es aux fortes chaleurs.

Cependant, le décret n°2025-482 du 27 mai 2025, entré en vigueur le 1er juillet 2025, modifie substantiellement les obligations des employeurs publics en matière de prévention des risques liés aux « épisodes de chaleur intense », qu'ils concernent les agent-es travaillant en intérieur ou en extérieur.

Ce décret :

- étend l'obligation de mise à jour du DUERP et du PAPRI Pact à tout niveau de vigilance, qu'elle soit jaune, orange ou rouge, selon Météo France
- impose des mesures de prévention spécifiques pour les travailleurs et travailleuses vulnérables
- introduit l'obligation de maintien d'une température adaptée dans les locaux fermés toute l'année
- renforce la responsabilité de l'employeur et la possibilité de mise en demeure par l'inspection du travail en cas de manquement.

À ce titre, nous demandons que :

1. le décret du 27 mai 2025 soit officiellement intégré dans le dispositif « Plan canicule et fortes chaleurs » 2025 de la CeA, en tant que nouveau fondement réglementaire
2. les documents de prévention soient mis à jour, notamment :
 - le DUERP dans chaque service ou direction concernée (DRIM, DIMG, collèges notamment, ...)
 - le PAPRI Pact
 - les consignes et affichages internes diffusés aux agent-es
3. les représentant-es du personnel soient associé-es à cette révision, dans le cadre du dialogue social, pour garantir une déclinaison opérationnelle adaptée aux réalités de terrain

4. ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la F3SCT du 1^{er} juillet 2025, afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du décret et de ses impacts sur les conditions de travail dans les différents services de la collectivité.

Nous restons à disposition pour contribuer à cette démarche dans l'objectif commun de protéger efficacement les agent-es de la CeA face aux épisodes climatiques de plus en plus fréquents.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, pour votre réponse et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.



Véronique BAHIT
Secrétaire Générale